

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR M MICHEL POTVIN

DANS LE CADRE DES AUDIANCES PUBLIQUES DE BAPE

SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE
LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

PAR GNL QUÉBEC

SAGUENAY

OCTOBRE 2020

Messieurs les commissaires, je m'adresse à vous aujourd'hui à titre de citoyen de Saguenay préoccupé de l'avenir de ma ville.

Le projet de GNL Québec est très impressionnant, impliquant des investissements directs de 9 milliards, auxquels il faut ajouter le gazoduc et d'autres infrastructures associées qui coûteront un autre 4.5 milliards, pour un grand total de 13,5 milliards de dollars. La construction s'échelonnant sur 4 ans, fera travailler jusqu'à 4 500 personnes durant la période maximale. Ce projet génèrera un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de dollars canadien par an durant 25 ans (ou 50 ans, si il y a une expansion de la période d'opérations) et créera de 250 à 300 emplois directs à plus de 100 000 \$ par an à Saguenay. C'est plus qu'un méga projet, c'est du jamais vu au Québec. Du point de vue économique, on ne peut donc que se réjouir de la concrétisation d'un tel projet chez nous.

A Saguenay, nous avons une certaine expérience des grands projets, l'économie de notre région s'étant bâtie en partie avec leur contribution. C'est donc sur la base de l'expérience que je voudrais rappeler que 25 ans d'opérations c'est long, encore plus 50 ans. Ce que nous avons donc constaté avec les grandes industries, c'est qu'elles travaillent constamment à implanter de nouvelles technologies dans leurs opérations, avec comme conséquence une diminution régulière du nombre d'employés dont elles ont besoins pour opérer. Ce projet ne fera pas exception à cette règle et on peut penser que le nombre de travailleurs (euses) qui y ouvriront diminuera avec le temps. C'est la logique industrielle et technologique qui veut cela, c'est dans l'ordre des choses.

De plus, la contribution d'une entreprise comme GNL aux taxes municipales est basée sur l'évaluation des installations qui sont taxables par la municipalité. Des analyses préliminaires nous indiquent, comme dans le cas d'autres grandes entreprises qui opèrent sur le territoire, qu'une grande partie des installations de GNL Québec ne seront pas taxables par la municipalité et elles seront dépréciées avec le temps, c'est à dire que leur valeur taxable diminuera avec les années. GNL Québec va payer des taxes municipales, c'est évident, mais ce type d'installations industrielles ne sera pas taxable à

100 %. Là encore, c'est la logique industrielle et technologique qui veut cela, c'est dans l'ordre des choses.

Cependant, une chose qui ne diminuera pas c'est le chiffre d'affaires de l'entreprise, qui sera assuré par des contrats à très long terme négociés et signés à l'avance avant que la décision de construire effectivement le projet ne soit prise (autour de 2022).

Une fois lancé, ce projet va opérer pour une première période de 25 ans, renouvelable éventuellement pour un autre 25 ans, soit 50 ans au total. Il est bien évident que c'est aujourd'hui qu'il faut discuter et fixer les paramètres d'opérations et de relations avec le milieu à partir desquels nous voulons vivre ces 25 ou 50 ans.

Notre expérience régionale nous donne un exemple de ce genre de projet avec Alcan, devenue Rio Tinto. Le nombre d'emplois baisse régulièrement et les usines se déprécient, on l'a dit, c'est dans la logique industrielle. Pendant ce temps, Rio Tinto augmente son chiffre d'affaires et turbine un maximum de mégawatts dans ses centrales privées de la région. Le gouvernement du Québec, lui il s'est donné un système de revenu simple et constant avec Rio Tinto : des redevances hydrauliques annuelles. Plus Rio Tinto produit d'électricité, plus le Québec retire de revenus, 72 millions de \$, juste l'an dernier, un montant indexé chaque année. Mon propos n'est pas de remettre en question le niveau des taxes municipales de Rio Tinto. Rio Tinto respecte scrupuleusement toute les lois du Québec. Mon propos vise à illustrer que dans le cas de projet comme GNL, le système actuel de taxes municipales, qui a été mis en place il y a plus d'un siècle, n'est plus appropriés pour ce genre de méga projet.

Ce que je propose donc, c'est que dans le cas de GNL Québec, la ville de Saguenay perçoive les taxes municipales en fonction du système actuel, ce qui devrait représenter initialement quelques millions de dollars annuellement. En plus de ce montant de base, ville de Saguenay devrait percevoir à chaque année, 1 \$ de taxe (indexé annuellement) pour chaque tonne de GNL qu'elle expédiera de ses futures installations, soit 11 millions de \$ par an. Rappelons que GNL Québec aura un chiffre d'affaires annuel du même ordre que Rio Tinto, soit autour de 4 milliards de dollars, il est donc très réaliste de lui

demander une contribution locale de cet ordre. A mon sens, la mise en place de ce nouveau système de taxation rééquilibre le partage fiscal entre les gouvernements supérieurs et la ville de Saguenay et est une condition essentielle de l'acceptabilité sociale d'un tel projet par les citoyens de notre ville.